

Honoraires d'agence : 5% TTC

Les honoraires d'agence sont intégralement à la charge du vendeur

Conformément à l'article L. 152-1 du code de la consommation, vous pouvez
recourir gratuitement au service de médiation MEDICYS dont nous relevons :
par voie électronique : www.medicys.fr,
ou par voie postale : MEDICYS - 73 Boulevard de Clichy 75009 Paris